



CABINET FAMILLE  
18 AVR. 2008

François Legault  
Député de Roussseau  
Porte-parole du deuxième parti d'opposition  
en matière de développement économique et des finances

Sainte-Julienne, le 15 avril 2008

Madame Michèle Courchesne  
Ministre de la Famille  
Ministère de la Famille et des Aînés  
425, rue Saint-Amable, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la ministre,

Je m'empresse par la présente de porter à votre attention une demande que le CENTRE DE LA PETITE ENFANCE TIRELOU DE RAWDON vous a adressée le 28 février dernier relativement à leur projet de réaménagement ou de relocalisation.

J'aimerais tout d'abord vous rappeler le contexte particulier dans lequel les administrateurs de ce CPE se sont retrouvés, suite à l'adoption de la loi 124 et la création des bureaux coordonnateurs.

Le CPE Tirelou est implanté à Rawdon depuis 24 ans. C'est suite à l'adoption de la Loi sur les Centres de la Petite Enfance en 1997 que le CPE Tirelou a développé une deuxième installation de 45 places à St-Liguori ainsi qu'un volet familial de 250 places.

Afin de répondre à ce nouveau développement, en 1998, soit avant la loi 124, le CPE Tirelou a acheté une vieille propriété située à côté de la garderie en vue d'y installer les bureaux administratifs de l'installation et du volet familial et d'agrandir la cour de la garderie tout en envisageant ultérieurement de réunir les 2 terrains, ce qui permettait d'agrandir et ainsi réunir les bureaux et les locaux dans un seul et même bâtiment. Finalement, ce n'est qu'en 2002 que le conseil d'administration entreprend la phase d'amélioration des locaux défectueux et de développement de nouvelles places incluant des places-poupon. Toutefois, suite à des modifications dans les règles budgétaires, le projet n'a pu voir le jour.

Depuis l'adoption de la loi 124 et la création de bureaux coordonnateurs, le CPE a perdu le volet familial et s'est retrouvé avec une perte importante de ses revenus l'empêchant ainsi d'assumer les frais de 12 000 \$ reliés aux locaux de cet immeuble. Il demeure impensable, dans sa forme actuelle, d'envisager de transférer les bureaux, le local du personnel, les classeurs, les archives et tout le matériel bureautique dans l'installation.

2...

Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
Bureau 378  
Québec (Québec)  
G1A 1A6  
Téléphone : 418 644-1417  
Télécopieur : 418 693-3325

Adresse de circonscription  
1723, route 125  
Sainte-Julienne (Québec)  
J0K 2T0  
Téléphone : 450 831-8879  
Tél. sans frais : 1 800 889-4401  
Télécopieur : 450 831-2093

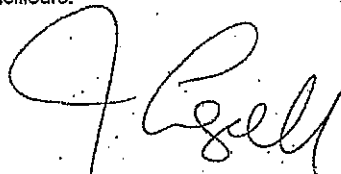
flegault@assnat.qc.ca

Afin de répondre aux critères du ministère et d'avoir des locaux adéquats, le CPE propose 2 scénarios, soit la construction d'une nouvelle installation incluant 12 nouvelles places, pour un permis total de 50 places, soit la rénovation de l'installation et l'agrandissement de l'installation existante. Ces scénarios vous sont détaillés et chiffrés dans la correspondance qui vous a été transmise.

Je me dois de préciser que cette garderie jouit d'une excellente renommée et la qualité des services offerts aux familles est reconnue dans la région. Ils ont l'appui de la mairesse, Mme Louise Major et de tous leurs partenaires. Il demeure inquiétant que ce CPE voit son existence mise en péril, suite aux impacts créés par la loi 124. On ne peut leur reprocher d'avoir voulu se développer davantage et offrir des services de qualité. Ils ont priorisé l'augmentation de places pour ensuite s'attaquer au réaménagement des installations. C'était ce qu'il fallait faire dans les circonstances.

Toutes les mesures sont prises par le conseil d'administration pour se maintenir en équilibre financier, mais il sera de plus en plus difficile d'améliorer l'offre de services tout en assurant un seuil minimal de rentabilité allant jusqu'à mettre en péril la mission même de ce CPE. Il est important qu'on leur donne les moyens de poursuivre leur mission éducative et les encourager à continuer leur magnifique travail auprès des enfants et de leurs parents.

Espérant que l'analyse de leur demande recevra toute l'attention requise en tenant compte du contexte particulier de ce CPE, je vous prie de recevoir, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



FRANÇOIS LEGAULT

c.c. : Mme Christine Moody  
Directrice CPE Tirelou